

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 20 juin 2023

le Conseil d'Administration s'est réuni le 26 juin 2023

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

### **Présents :**

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. DUFILS , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THOMAS (La Chaudrée)

### **Excusés :**

M. ARRIVE , M. LEFEBVRE (Femmes)

### **Absents donnant procuration :**

Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme THEVENY (UDAF) (mandataire : M. LUCAS)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2023\_076

### **Approbation de la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et EDF - Lutte contre la précarité énergétique**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin met en œuvre, au sein de sa Direction Action Sociale et de ses antennes de proximité, une politique ambitieuse d'accompagnement social au logement grâce au déploiement et à l'activation de différents outils tels que les baux glissants, la gestion de plusieurs logements d'intégration et d'insertion et l'ASI.

Il finance, par ailleurs, différentes associations du territoire gestionnaires de centres d'hébergement d'urgence (COALLIA, ADSEAM).

La priorité du CCAS, à ce jour, est de renforcer au maximum les actions préventives. A ce titre, les actions de prévention collectives sont fondamentales, notamment en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Dans ce cadre, le CCAS souhaite poursuivre la mobilisation de partenaires, dans le but de mener des actions innovantes et personnalisées au bénéfice des personnes en difficulté et identifiées par ses travailleurs sociaux, en renouvelant la convention de partenariat avec Électricité de France (EDF) afin de lutter contre la précarité énergétique.

Pour ce faire, EDF met à disposition du CCAS un Portail d'Accès aux Services Solidarités EDF (PASS EDF) à destination des référents sociaux et un correspondant solidarité EDF.

### **Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat liant le Centre Communal d'Action Sociale et Électricité de France en matière de lutte contre la précarité énergétique, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidence signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

**Pour le Président  
La Directrice**

Publié le, *S<sup>2</sup>LOW*

ID: 050-200056885-20230629-DEL\_2023\_076-DE

Pj : 1

**Isabelle VATINEL**